

Les Agents

L'Administration délivre une carte d'inscription au registre après que l'établissement a obtenu un Contrat d'Agence notarié et accrédité auprès de l'une des sociétés étrangères. L'Administration délivre la carte d'inscription à l'agent égyptien après avoir examiné les documents de l'établissement et se conformer aux lois et règlements qui le régissent pour une période de cinq ans, renouvelable, et y joint une carte avec les données de la société étrangère propriétaire du produit ou de la marque commerciale.

Reservez rendez-vous
pour effectuer le service

Le Contenu

Description.....	2
Location	2
Les conditions requis pour l'annexe du contrat d'agence.....	2
Documents de modification du contrat d'agence.....	2
Procedures de modification du contrat.....	3
Notes Bien.....	4